



Existe t-il un état des lieux récent de l'interdiction de fumer en milieu professionnel en Europe, voir à l'international ?

Rubrique : questions et réponses sur le tabac | Mercredi 19 mars 2014

Existe-t-il un état des lieux récent de l'interdiction de fumer dans les lieux de travail en Europe, voire à l'international ?

En effet, je vais sans doute avoir l'opportunité de prendre un poste à l'étranger (sans savoir encore dans quel pays) et je cherche un document (site web, carte, infographie...) qui résume de façon simple quel pays applique une interdiction de fumer sur les lieux de travail ou non.

Je n'ai rien trouvé sur le site de l'OMS ou de l'UE.

Même si la loi ne fait pas tout, puisque rien qu'en France, de nombreuses entreprises ne l'appliquent pas (j'ai déjà refusé un poste en constatant lors de l'entretien que l'employeur et tous les salariés fumaient dans les bureaux), elle peut tout de même me permettre d'avoir une chance de ne pas finir dans des locaux professionnels enfumés. Dans le cas de ce poste à l'étranger, je ne visiterai pas les locaux avant, une éventuelle législation est donc la seule information que je puisse avoir à ce sujet.

Réponse :

Pratiquement tous [les pays de la zone européenne](#) imposent dans leur législation une interdiction de fumer dans les lieux de travail. L'Allemagne, le Luxembourg, la Bulgarie et la Roumanie sont, semble t-il, en retard à ce sujet et n'imposent l'interdiction de fumer que dans les lieux publics et les transports publics mais pas dans les lieux privés accessibles au public.

Du point de vue international, le site de [l'OMS](#) (World Health Organisation] a répertorié, pays par pays, différentes données sur la problématique du tabac dont notamment, celles appliquées ou non, à la protection des populations de la fumée du tabac (*Protect people from tobacco smoke*) définissant le milieu environnemental où l'interdiction de fumer doit être respectée. Ces données sont consultables en page 2 de chaque document rédigé par pays.